

Philippe RIBOLZI
**ASSOCIATION POUR UNE NOUVELLE
CENTRALE HYDROELECTRIQUE A ORBEY
AU LAC-NOIR**
43A, route de Tannach
68370 ORBEY

ORBEY, le 7 mars 2024

Monsieur Thierry QUEFFELEC
Préfet du Haut-Rhin
7, rue Bruat – BP 10489
68020 COLMAR Cédex

Objet : Centrale hydroélectrique du Lac-Noir

Monsieur le Préfet,

En ma qualité de Président de ladite Association, je me permets de vous écrire concernant le projet de construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique à ORBEY dans le Haut-Rhin.

La station de transfert d'énergie par pompage (STEP) du Lac-Noir dans le Haut-Rhin verra t'elle bientôt le jour ? Le projet de 50 MW patiente dans les cartons depuis 2014, après la déconstruction par EDF de la centrale datant de 1933 suite à une avarie.

Mais, depuis plus de dix ans, le Ministère de la Transition Energétique n'a pas avancé sur la question en raison du contentieux européen sur les concessions. **Le dossier « Lac-Noir » et celui d'autres projets de STEP va-t-il enfin se débloquer ?**

Pour sortir de l'impasse, la Cour des Comptes propose d'attribuer un statut spécifique à ces ouvrages de stockage d'énergie : il serait ainsi considéré non pas comme des infrastructures hydroélectriques classiques mais comme des équipements assurant la flexibilité du réseau. Ces nouvelles STEP bénéficieraient ainsi d'un mode de rémunération incitatif pour favoriser les investissements privés. La Direction Générale de l'Energie et du Climat a consulté les énergéticiens français et européens intéressés par ce Marché sur les modalités du soutien public à mettre en place : aide à l'investissement ou complément de rémunération sur vingt ans.

Qu'en est-il de la décision prise ?

Notre association partage totalement le souhait de la Cour des Comptes.

Depuis 2019, notre association se bat, corps et âme, pour que le projet de construction de la nouvelle centrale de type STEP au Lac-Noir démarre le plus tôt possible. Je vous invite à consulter notre site www.associationlacnoir.fr pour mieux nous connaître.

Or, concomitamment, la station de ski Lac-Blanc, située à proximité des Lac-Blanc et Noir, émet le souhait, et ceci dans le cadre de la mise en concurrence pour la concession hydroélectrique des Lac-Blanc et Noir au titre de l'article R 521-4 du Code de l'Energie, de créer un captage d'eau dans le Lac-Blanc d'un volume de 200.000 M3 d'eau destiné à la fabrication de neige de culture.

Les élus de la Communauté de Communes de KAYSERSBERG doivent se réunir prochainement pour débattre sur l'avenir de la station du Lac-Blanc.

Notre courrier émet un devoir d'alerte quant à la proposition émise par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Site du Lac-Blanc, d'effectuer un pompage d'eau d'un volume de 200 000 M3 dans le Lac-Blanc. Vous trouverez, ci-joint, copie du courrier du 9 septembre 2022.

En effet, le changement climatique se manifeste en montagne de manière plus masqué qu'en plaine, avec une hausse des températures, en accélération depuis les années 2010. Les projections climatiques des scientifiques font état d'une accentuation des phénomènes à court terme, avec les conséquences plus masquées sur l'enneigement. Ce constat s'applique tant aux précipitations neigeuses qu'à la neige produite. Les Régions de montagne apparaissent particulièrement vulnérables face au changement climatique, ce qui a provoqué une spirale de dégradation du modèle de développement des stations de ski, avec une diminution multifactorielle du nombre de touristes, l'équilibre économique des remontées mécaniques se trouve fragilisée. On constate que, face au changement climatique, le modèle économique du ski français s'essouffle ; il serait intéressant d'analyser l'attractivité touristique que la station du Lac-Blanc apporte depuis les trois dernières années.

La production de neige ne peut se faire qu'à partir d'une température humide de -2°C mais elle est optimale lorsqu'elle est comprise entre -5°C et -8°C . La multiplication de ces équipements augmente la vulnérabilité (153 canons à neige pour le Lac-Blanc) au lieu de la réduire : elle accroît leur dépendance aux ressources locales en eau, et fragilise les territoires en aval, s'ajoutent les coûts de maintenance, les fluides et les coûts salariaux. L'efficacité de la production de neige rencontre ainsi des limites physiques qui ne peuvent que s'accroître. Les projections climatiques montrent que la production de neige ne suffira plus à assurer la pérennité du ski à court terme. En effet, le coût de la production de la neige croît avec la température, produire de la neige à une température de $-2,5^{\circ}\text{C}$ est sept fois plus cher que produire à -6°C . A cela s'ajoutent les incertitudes sur les hausses du coût de l'énergie. La production de 2m^3 de neige nécessite 1m^3 d'eau et 2 à 3 KWH d'énergie consommée. Pour couvrir un hectare, il faut environ 4000 M3 d'eau.

La première cause est la dégradation des conditions d'enneigement qui influence directement le niveau de fréquentation de la station de ski ; l'enchaînement des crises sanitaires, de nature géopolitique, énergétique ...créé une situation défavorable. En effet, l'empreinte environnementale des séjours à la montagne est liée à l'émission de gaz à effet de serre, dégagée pour l'essentiel par les trajets des visiteurs, les besoins en énergie des bâtiments, la consommation d'énergie et d'eau du domaine skiable et l'impact humain dans le territoire à la biodiversité riche mais fragile.

Elle aboutit de ce fait à une mal-adaptation au changement climatique.

Le projet de prélever de l'eau dans le Lac-Blanc (200 000 M3 voire 100 000 M3) pour une production de neige, ne permet pas de fiabiliser l'enneigement à court terme. Son coût est en effet important (2 millions d'euros voire plus) et son efficacité tend à se réduire avec la hausse des températures. A cet égard, l'investissement est décorrélié des prévisions climatiques. C'est un projet réalisé au fil de l'eau, qui tend à reproduire l'ancien modèle du ski, fondé sur les investissements importants et une forte fréquentation, sans établir la pertinence économique.

Il est nécessaire que les autorisations de prélèvement destinées à la production de neige tiennent davantage compte des prospectives climatiques.

Un véritable plan d'adaptation au changement climatique doit être mis en place. Les acteurs de la montagne doivent s'adapter aux réalités du changement climatique.

Le prélèvement en eau de 200 000 M3 dans le Lac-Blanc, ouvrage destiné à l'hydroélectricité, impute de – 10 % sur le volume utilisable pour l'exploitation de la future centrale.

Pour notre association, ce projet de prélèvement d'eau est une hérésie totale au vu du changement climatique.

En terme de gouvernance, la loi du 9 janvier 1985, dite « loi montagne » a reconnu que la responsabilité de la gestion des activités touristiques revenait aux élus locaux, a conduit les élus à chercher l'équilibre entre la rentabilité économique du domaine skiable et la recherche de l'intérêt général. Fragilisée par le manque d'enneigement, la station est certainement plus en capacité d'atteindre l'équilibre d'exploitation.

Il est nécessaire de trouver rapidement une voie pertinente d'adaptation.

Dans l'attente de vous lire à ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma très haute et respectueuse considération.

Le Président de l'Association :
Philippe RIBOLZI.



**ASSOCIATION POUR UNE NOUVELLE
CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE
à ORBEY - LAC NOIR**
Président
Ph. RIBOLZI